

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre**

**Le : 19 décembre**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,**

**à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire,**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024**

**PRESENTS :** Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur David BARLET, Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS ;

**PROCURATIONS :** Monsieur David FRETILLE à François POIRSON, Madame Fatima BOUKILI à Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Stéphane CARILLON à Monsieur Jacques MIGOZZI ;

**ABSENTS EXCUSÉS :** Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**DELIBERATION 2024-12-13 - TARIFS COMMUNAUX 2025**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer comme suit les tarifs des services communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

**a/ Tarification garderie municipale :**

Les garderies périscolaires sont déclarées en ALSH périscolaire et à ce titre, bénéficient de la prestation de service ordinaire de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), impliquant une tarification modulée selon le tableau ci-dessous.

Une augmentation de 2.5% pour les tarifs de la garderie s'avère nécessaire afin de minorer une partie des coûts de fonctionnement.

	<b>Tranche QF</b>	<b>Forfait mensuel</b>
<b>1er enfant</b>	0-800	19.10 €
	801-1200	22.50 €
	1201 et plus	25.90 €
<b>2ème enfant et plus</b>	0-800	15.80 €
	801-1200	19.00 €
	1201 et plus	22.50 €

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Votants : 24

Présents : 21

Garderie occasionnelle : 2.25€ par jour dans la limite de 4 journées / mois.

Concernant les familles séparées, chacun des deux parents sera facturé de 50% du forfait mensuel.

### **b/ Tarification ALSH (mercredis et vacances):**

Une augmentation de 2.5% pour la 2<sup>ème</sup> tranche et 6% pour la 3<sup>ème</sup> tranche des tarifs de l'ALSH s'avère nécessaire afin de minorer une partie des coûts de fonctionnement.

#### **Tarifs Enfants de la commune**

	Tranche QF	Journée avec repas	Mercredis		Vacances	Accueil avec hébergement sur place	Accueil avec hébergement extérieur (3-11 ans)	Forfait journalier séjour ados
			1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas			
1er enfant	0-800	14.00€	10.40€	6.70€	10.35€	20.00€	26.90€	40.90€
	801-1200	15.85€	11.50€	7.75€	12.20€			
	1201 et plus	17.45€	12.70€	8.90€	13.80€			
2ème enfant et plus	0-800	10.15€	7.80€	4.05€	6.50€	20.00€	26.90€	40.90€
	801-1200	11.55€	8.60€	4.90€	7.90€			
	1201 et plus	12.70€	9.30€	5.60€	9.10€			

#### **Tarifs Enfants hors commune**

	Tranche QF	Journée avec repas	Mercredis		Vacances	Accueil avec hébergement sur place	Accueil avec hébergement extérieur (3-11 ans)	Forfait journalier séjour ados
			1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas			
1er enfant	0-800	28.10€	20.25€	16.50€	24.45€	39.80€	53.40€	81.80€
	801-1200	31.70€	22.60€	18.90€	28.00€			
	1201 et plus	35.20€	25.10€	21.30€	31.60€			
2ème enfant et plus	0-800	21.05€	15.45€	11.70€	17.45€	39.80€	53.40€	81.80€
	801-1200	23.15€	17.10€	13.40€	20.10€			
	1201 et plus	26.25€	18.90€	15.20€	22.60€			

Les tarifs des séjours sont distingués en trois catégories : L'accueil avec hébergement sur place, l'accueil avec hébergement extérieur des 3-11ans (mini-séjours) et les séjours ados.

Les enfants scolarisés sur la commune et fréquentant l'ALSH des mercredis bénéficieront du tarif communal les mercredis.

**c/ ALSH Ados :**

Les adolescents sont accueillis à la grange O Z'Ados les vendredis en soirée et les mercredis après-midi. Cet accueil, déclaré auprès de la SDJES87 (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), donne la possibilité à l'équipe d'animation d'organiser des activités sur place mais également des sorties à l'extérieur.

Afin de bénéficier de la PSO (prestation de service ordinaire) de la CAF, il est nécessaire d'appliquer une tarification modulée selon le tableau suivant :

Tranche QF	0-800	801-1200	1201 et plus
Tarif horaire du mercredi	1.00€	1.75€	2.50€
Tarif soirée du vendredi	4€	5€	6€
Surcoût sorties	5€		

**d/ Tarifs Restaurant scolaire :**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour **1€ maximum**.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. Une bonification de 1€ sera également accordée aux collectivités dont les cantines respecteront les engagements de la loi EGAlim.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'ensemble des communes éligibles à la **DSR Péréquation** peuvent bénéficier de l'aide, et l'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

Pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ » depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, le tarif social d'1€ maximum, permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, doit être attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à **1 000€**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une bonification de 1€ est mise en œuvre pour les communes dont les cantines se sont inscrites sur le site ma cantine : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>

Dans le cas du non-versement de l'aide financière, la commune pourra le cas échéant annuler le repas à 1€.

Tranche QF	Tarif du repas maternel et élémentaire
0-800	1 €
801-1000	1 €
1001 et plus	3.75 €

**Tarification des repas « non réservés » et « non annulés »**

Depuis la mise en place du portail famille, les parents doivent réserver les repas de leur(s) enfant(s) sous 8 jours.

Il est proposé d'appliquer le tarif de 5,50€ les repas non réservés ainsi qu'au repas non annulés.

**Calcul du quotient familial (QF)**

Pour toutes les prestations, rappel est fait que pour bénéficier de la tarification modulée, les familles doivent fournir une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition délivré par les services fiscaux. En l'absence de ce document, c'est la tranche haute qui sera automatiquement appliquée.

QF = Revenu imposable du foyer mensuel divisé par le nombre de parts

**Tarification repas adulte**

Les agents ont la possibilité de prendre leur repas chez l'employeur, au restaurant scolaire.

Le prix du repas adulte est équivalent au montant de l'avantage en nature « repas » fixé par les services de l'URSSAF pour l'année 2025.

Concernant le prix appliqué pour les repas servis à la crèche, il sera de 3.20€.

**e/ Tarifs Cimetière :**

Cimetière	2025
<b>Caveau municipal provisoire : occupation</b>	
1er trimestre ou fraction de 1er trimestre	20.50€
Trimestre ou fraction de trimestre suivant	23.00€
Concession au m <sup>2</sup> pour 15 ans	61.50€
Concession au m <sup>2</sup> pour 30 ans	124.00€
Concession au m <sup>2</sup> pour 50 ans	168.00€
<b>Columbarium</b>	
Concessions de cases du columbarium pour 15 ans	354.00€
Concessions de cases du columbarium pour 30 ans	472.00€
Concessions de cases du columbarium pour 50 ans	600.00€
<b>Cavurne</b>	
Concession de cavurnes pour 15 ans	372.00€
Concession de cavurnes pour 30 ans	496.00€
Concession de cavurnes pour 50 ans	630.00€

**f/ Tarifs boissons et alimentation :**

Boissons	2025
Soda, jus de fruit – 33cl	3.00€
Soda, jus de fruit au verre – 25cl	2.00€
Bière (canette) - 33 cl	3.50€
Bière bio locale au verre – 25cl	3.00€
Bouteille de bière – 75cl	8.00€
Vin ordinaire – 20 cl	1.00€
Vin cuit – 8 cl	3.50€
Aperitif – 2cl	4.00€
Café, eau minérale au verre	1.50€
Eau minérale 50cl	2.00€
<b>Restauration</b>	
Sandwichs	4.00€
Repas organisés par la Municipalité lors de manifestations	14.00€

**g/ Marchands ambulants ou vente au déballage :**

Tarification 2025	
Par jour	
Tarif au mètre	1.00€
Tarif au branchement	5.00€

**h/ Food trucks**

Tarification 2025	
Tarif unique à l'emplacement et au trimestre	65.00 €
Branchement électrique au trimestre	50.00€
Total au trimestre	115.00€
Total à l'année pour 1 foodtruck	460.00€

**i/ Location des salles:****TARIFS ÉTÉ – DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 SEPTEMBRE :**

SALLES + OPTIONS	TARIF 1 - COMMUNE (PARTICULIERS)				TARIF 2 - HORS COMMUNE (PARTICULIERS)		
	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK- END	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)							
Forfait cuisine							
Forfait écran							
Caution							
Foyer							
Marie Laurencin	100€	140€	170€	270€			
Forfait cuisine		100€	150€	200€			
Caution		500€	500€	500€			
Polyvalente	100€	140€	170€	270€	400€	450€	650€
Caution		500€	500€	500€	500€	500€	500€

SALLES + OPTIONS	TARIF 3 – ENTREPRISES – ORGANISMES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)	500€	700€	1000€
Forfait cuisine	100€	150€	200€
Régie son avec technicien	45€ de l'heure		
Régie son sans technicien	150€ si technicien diplômé		
Forfait écran	100€	100€	100€
Forfait SSIAP	250€	250€	500€

Caution	1000€	1000€	1000€
Polyvalente	300€	400€	600€
Caution	500€	500€	500€

**TARIFS HIVER – DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU 31 MARS :**

SALLES + OPTIONS	TARIF 1 - COMMUNE (PARTICULIERS ET ENTREPRISES)				TARIF 2 - HORS COMMUNE (PARTICULIERS)		
	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)							
Forfait cuisine							
Forfait écran							
Caution							
Foyer							
Marie Laurencin	120€	180€	210€	350€			
Forfait cuisine		100€	150€	200€			
Caution		500€	500€	500€			
Polyvalente	120€	180€	210€	350€	450€	490€	690€
Caution		500€	500€	500€	500€	500€	500€

SALLES + OPTIONS	TARIF 3 – ENTREPRISES – ORGANISMES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
	TARIF JOURNALIER	FORFAIT 1 JOUR DE WEEK-END	FORFAIT WEEK-END
Paul Éluard (foyer compris)	600€	800€	1 200€
Forfait cuisine	100€	150€	200€
Régie son avec technicien	45€ de l'heure		
Régie son sans technicien	150€ si technicien diplômé		
Forfait écran	100€	100€	100€
Forfait SSIAP	250€	250€	500€
Caution	1000€	1000€	1000€
Polyvalente	350€	450€	650€
Caution	500€	500€	500€

Tarif journalier : du jour J 8h00 (prise des clés) au lendemain 8h00 (retour des clés).

Tarif week-end : du samedi 08h00/10h00 (prise des clés) au lundi 08h00/10h00 (retour des clés).

Pour les mariages, possibilité de prendre la salle dès le vendredi 16h00.

Tarif ½ journée (4h) : remise de 35% du tarif applicable.

	Salle Paul Eluard	Salle Marie Laurencin	Salle Polyvalente
Tarif réveillon particuliers commune	NPC	500€	500€
Tarif réveillon entreprises et asso extérieurs	1 800€	NPC	1 000€
Tarif réveillon particulier hors commune	NPC	NPC	1 000€
Tarif réveillon entreprise commune	1 500€	800€	800€

\*Prise des salles le 24/25 décembre ou 31 décembre/01 janvier : de 16h00 les 24 et 31 jusqu'au 26 ou 02 à 8h00.

TARIF ASSOCIATIONS - COMMUNE				
SALLES + OPTIONS	1ère UTILISATION	2ème UTILISATION	3ème UTILISATION	4ème UTILISATION
Paul Éluard (foyer compris)	GRATUIT	160€	240€	330€
Forfait cuisine	GRATUIT	100€	100€	100€
2 micros mis en route par l'astreinte/écran	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Forfait SSIAP	50€	160€	160€	160€
Marie Laurencin	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Forfait cuisine*	GRATUIT	100€	100€	100€
Polyvalente*	GRATUIT	70 €	100€	140€

\*La salle polyvalente ainsi que la salle Marie Laurencin avec la cuisine sont mises à disposition à titre gratuit pour toutes manifestations d'association de la commune ne générant pas de recette pour cette manifestation.

**OPTIONS PAYANTES :**

Forfait chauffage (du 1er avril au 30 septembre)	
Salles Marie Laurencin / Polyvalente / Paul Éluard	45€ par jour
	90€ pour le week-end
AUTRES FORFAITS	
Forfait nettoyage	100 € Marie Laurencin et salle polyvalente 400€ Paul Eluard
Forfait rangement OU protection parquet	220€
Forfait installation du matériel (gradins, tables, chaises ou autre selon demande)	300€

- Le prix de la location des salles municipales pour les jeunes domiciliés sur la commune qui souhaitent célébrer leur majorité dans l'année de leurs 18 ans est fixé à -35% du tarif 1. En cas de minorité lors de la réservation, le contrat sera établi au nom du responsable légal.
- 50% de la caution est encaissée à la réservation, 50% la semaine avant l'évènement.

**Paiement :**

Le paiement sera demandé à la réservation.

- **Auditorium :**

Auditorium	TARIFS	
	Tarif à la journée	Tarif semaine
<i>Tarif A : mise à disposition pour des organismes et entreprises de la commune, partenaire institutionnel en lien avec la collectivité,</i>	150€	450€
<i>Tarif B : association extérieure de la commune</i>	300€	1000€
<i>Tarif C : entreprise extérieure</i>	500€	1500€

Caution : 1000 €

**Options payantes :**

Présence d'un technicien : 50€ de l'heure.

**Paiement :**

Le paiement sera demandé à la réservation.

La perte des clés sera facturée 100€.

Après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité les tarifs des services communaux comme indiqués ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
 Pour copie conforme le 19/12/2024  
 Affiché / Notifié le 19/12/2024  
 Certifié exécutoire le 19/12/2024  
 POUR LE MAIRE ABSENT,  
 LE 1er ADJOINT PAR DELEGATION  
 François POIRSON

